Image not found or type unknown

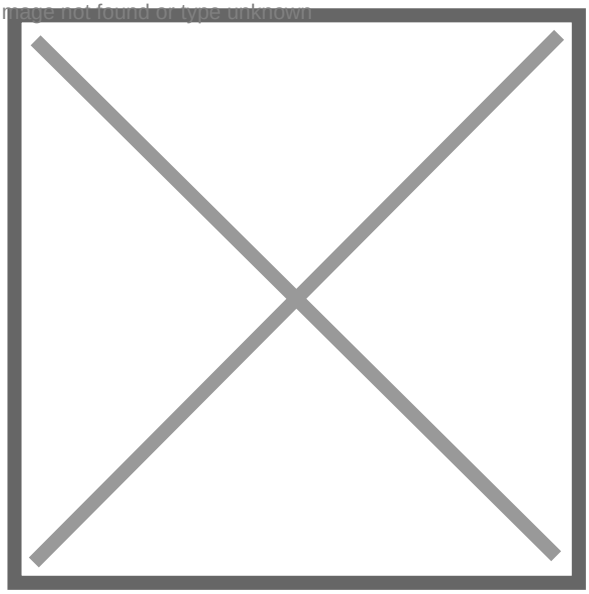

Refus de titre de sejour commercant

Par **sam**, le **28/11/2011** à **16:56**

Bonjour,
Je suis un Australien qui vit en France depuis 3 ans en tant qu'etudiant. L'an dernier j'ai deposer un demande de changement de statut a la prefecture pour avoir un titre de sejour commercant avec pour but l'exploitation d'un studio d'enregistrement que j'ai amenager dans un maison sur le territoire francais dont je suis le proprietaire. Mon demande a ete refus grace a des voisins qui ont tanter de prouver que mon activite aller gener la tranquilite publique(ce qui n'est pas reelement le cas). Du coup aujourdhui j'envisage de ne plus resider en France. Je vais developper mon activite d'ingenieur de son en Australie en creeant une entreprise de droit Australien. Je voudrais quand meme garder ma maison en France et utiliser le studio que j'ai creer ici. Je envisage de faire du travail personelle mais aussi d'amener des groupes avec qui je travail en Australie et les enregistrer en France, principalement pendant l'ete. Est ce que j'ai le droit de le faire? Quels formalites doit je completer? Mes voisins sont tres litigeux et s'ils trouvent quelconque maniere de m'embetter encore ils le feront.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés